

## ENVIRONNEMENT

# Economiser l'énergie

*Que ce soit pour améliorer le confort et l'isolation de votre habitat, dans les gestes de tous les jours ou dans les transports, Cap Atlantique vous aide à réduire votre consommation d'énergie.*

## Les bons réflexes

Les économies d'énergie les plus simples et les plus rentables sont celles qui font appel à nos comportements, sans recours à la technique. En faisant appel au bon sens, nous pouvons tous réaliser des économies au quotidien sans déboursier un seul euro.

A la maison



Dans les transports



Au travail



## Les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont celles qui ne puisent pas dans les ressources naturelles sans pouvoir être remplacées. Ainsi l'énergie hydraulique, le soleil, le vent et la biomasse sont aujourd'hui les principales énergies renouvelables.

Il est important que ces énergies se développent :

- ▶ afin de garantir un approvisionnement en énergie quand les énergies fossiles viendront à s'épuiser,
- ▶ afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre.



Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'il convient avant tout :

- ▶ d'économiser l'énergie et éviter les gaspillages,
- ▶ d'utiliser des procédés plus efficaces,
- ▶ d'utiliser enfin les énergies renouvelables.

C'est la logique du scénario « [Negawatt](#) » pour réduire par 4 nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

**Commencer par supprimer les gaspillages : la priorité !**

## Bénéficiez gratuitement des conseils d'un architecte du CAUE 44 !

Vous désirez construire, agrandir, surélever, restaurer ou aménager une maison sur le territoire de Cap Atlantique (hors communes du Morbihan) ? Vous vous questionnez sur l'écoconception, les biomatériaux ou les économies d'énergies ? Vous souhaitez un éclairage sur les démarches administratives et les différentes maîtrises d'œuvre possibles ? Avant de vous engager dans un projet, dès les premières réflexions, profitez des conseils gratuits d'un architecte lors des permanences du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Loire-Atlantique qui se tiennent à Cap Atlantique le 3ème mardi de chaque mois.



### Qu'est-ce que le CAUE ?

Le CAUE 44 est une association dispensant des conseils gratuits aux particuliers qui désirent construire, agrandir ou réhabiliter un logement. Pendant ces rendez-vous, à Cap Atlantique, l'architecte-conseil vous aidera à définir vos besoins en les conciliant à une démarche durable, il vous conseillera dans l'organisation de votre plan et le choix des matériaux et des volumes, ou vous guidera dans vos démarches administratives et dans le choix de votre type de maîtrise d'œuvre.

### Comment rencontrer l'architecte du CAUE ?

Prenez rendez-vous en appelant Cap Atlantique au 02.51.75.15.36 ou par le [formulaire de contact](#). Les permanences se déroulent le 3e mardi après-midi du mois, de 14h à 17h, en visioconférence, durant le confinement.

Lors de votre rendez-vous, pensez à vous munir du plus de documents possibles (plan, PLU, photos, croquis ...), les conseils de l'architecte n'en seront que plus précis !



**Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique**

3 Avenue des Noëllés  
44503 La Baule-Escoublac Cedex

📞 02 51 75 06 80